

Pour diffusion immédiate

## Lutte à l'herbe à poux dans Lanaudière Il faut agir dès maintenant

---

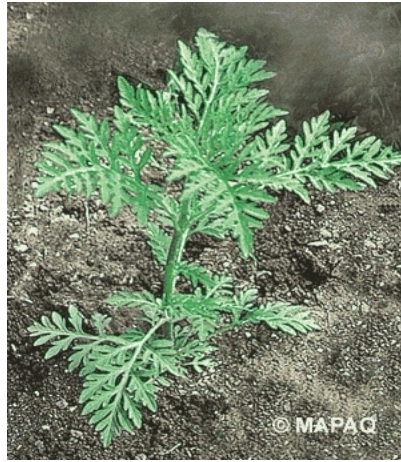
JOLIETTE, LE 6 JUILLET 2011 – L'herbe à poux est une mauvaise herbe très répandue dans la région de Lanaudière. Elle pousse dès le printemps et meurt à la fin de l'automne. Vers la fin de juillet, les fleurs de l'herbe à poux produisent du pollen, responsable du rhume des foins (rhinite allergique) chez les personnes allergiques. Le mois de juillet est donc la meilleure période de l'année pour arracher ou tondre au ras du sol les jeunes plants d'herbe à poux avant leur période de floraison. C'est le moyen le plus simple pour contrôler leur prolifération.

La Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière invite donc la population à reconnaître les plants d'herbe à poux dans leur environnement immédiat et à les arracher. Elle demande aussi aux propriétaires des grands terrains privés, institutionnels ou commerciaux, de tondre, de faucher, ou d'utiliser toute autre méthode visant à enrayer l'herbe à poux à son stade précoce de développement. Il est également recommandé de reprendre les mêmes mesures de contrôle vers la mi-août.

### **Agir dès maintenant contre cette plante envahissante**

L'herbe à poux est une plante annuelle envahissante. Chaque plant produit jusqu'à 3 000 graines qui pourront, à leur tour, générer 600 nouveaux plants l'année suivante. Il est donc essentiel de tout mettre en œuvre pour s'en débarrasser. L'herbe à poux résiste mal à la concurrence des autres plantes. Ainsi, pour éviter qu'elle s'installe sur un terrain, implanter d'autres espèces végétales, comme des vivaces. Si l'herbe à poux est déjà présente, simplement l'arracher manuellement ou la tondre sont des mesures très efficaces. Cette plante peut être touchée sans danger. Dans tous les cas, il est important de la détruire avant la floraison – c'est-à-dire dès maintenant - de façon à l'empêcher de produire des fleurs qui répandront leur pollen dans l'air.

Pour plus d'information, visiter le site [www.herbeapoux.gouv.qc.ca](http://www.herbeapoux.gouv.qc.ca).



Source : Direction de santé publique et d'évaluation

Renseignements : Pascale Lamy  
Agente d'information  
Direction des communications et des relations publiques  
450 759-1157, poste 4437  
[pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca)